

# Les distinctions à la CMF

*La Confédération Musicale de France a mis en place une large palette de distinctions destinées à saluer la fidélité et l'implication des membres de ses sociétés affiliées.*

Ce sont des **récompenses privées** attribuées par une confédération nationale qui reconnaît la qualité et les mérites de ses adhérents les plus investis. Les médailles et décorations délivrées par la CMF diffèrent donc de celles adoptées par l'État et leur port n'est autorisé qu'au cours de manifestations musicales. Au fil des années «l'éventail» des distinctions de la CMF s'est peu à peu étendu. Il existe aujourd'hui plus de 30 modèles de médailles, plaques, barrettes et réductions fédérales et confédérales, couvrant ainsi l'ensemble des activités musicales (instrumentiste, choriste, chef...) ou administratives (président, trésorier, secrétaire...) nécessaires pour faire vivre pleinement une structure musicale.

La CMF attribue ses médailles à partir de 15 ans de direction (pour les chefs) jusqu'à 50 années d'ancienneté (pour les musiciens). **L'activité simultanée dans plusieurs associations, pour une même période, ne multiplie pas les années d'ancienneté.** Pour les chefs, les années passées comme exécutant ou sous-chef ne sont pas prises en compte. Des barrettes et des réductions sont disponibles pour les différentes médailles bronze, argent et or. Au-delà de 50 ans, les médailles de la CISM (Confédération Internationale des Sociétés Musicales) prennent le relais : **une médaille du mérite** pour 60 années d'ancienneté de, **une croix du mérite** pour 65 années d'an-

cienneté, et **une croix d'honneur** pour 70 années d'ancienneté. Certaines fédérations départementales ou régionales délivrent également des médailles qui leur sont propres pour une activité à durée intermédiaires. Une distinction peut également être décernée à titre posthume au musicien ou au bénévole qui, au moment de son décès, comptait le nombre d'années d'ancienneté requis.

## Les différentes plaques

**La plaque «Crouzat»** a été instituée par la CMF, en 1959, dans le but de remercier les personnes non musiciennes qui, par leur action, ont rendu des services notoires à l'œuvre fédérale ou confédérale. Cette médaille bien spécifique met à l'honneur tous les acteurs non musiciens qui permettent aux structures musicales d'exister.

**La plaque «Yencesse»** est, quant à elle, remise à des personnalités importantes lors de grands événements. Il peut s'agir, par exemple, du maire, du préfet, du responsable d'une entreprise mécène...

**D'autres plaques sont destinées aux sociétés musicales**, en tant que personnes morales, au-delà de cinquante années d'existence.

## La remise des récompenses

La remise des récompenses se fait le plus souvent dans le cadre d'une fête bien

particulière comme la Sainte-Cécile, la Saint-Hubert, le Nouvel An... et est, pour la société musicale, les musiciens et leurs proches, un moment de partage et de remémoration.

## Comment passer commande ?

Les différentes distinctions peuvent être suggérées par quiconque estime la récompense méritée, en général le Président de la structure musicale. Toutes les commandes de distinction de la CMF et de la CISM se font via les fédérations régionales affiliées qui les traitent puis transmettent les demandes à la CMF. Les distinctions sont payantes et leurs tarifs sont donnés par les fédérations régionales. Certaines fédérations ont fixé des dates butoir pour les commandes, d'autres non. La CMF, de son côté, délivre les récompenses tout au long de l'année. **Seule, l'attribution d'une médaille donne lieu nécessairement à la délivrance d'un diplôme** qui rappelle les services pour lesquels les intéressés sont récompensés.

Les états de proposition (ci-joint) doivent être complétés par le président de l'association puis envoyés à la fédération régionale ou l'union départementale, laquelle doit les valider en y apposant son cachet et les rediriger vers la CMF pour traitement en précisant l'adresse de facturation et l'adresse d'envoi de la distinction. L'arrivée d'un état de proposition à la CMF vaut bon de commande et engagement à régler la facture. Les délais de traitement d'une commande sont d'environ deux semaines. ■

## MÉDAILLES ET BARRETTES

### POUR LES MUSICIENS



**Bronze**  
(20 ans d'activité)



**Argent**  
(30 ans d'activité)



**Or**  
(40 ans d'activité)



**Or Étoile**  
(50 ans d'activité)



**Vétéran Simple**  
(50 ans d'activité et 65 ans d'âge)



**Vétéran Étoile**  
(50 ans d'activité et 70 ans d'âge)



**Vétéran Palme**  
(50 ans d'activité et 75 ans d'âge)



**Grand Vétéran**  
(50 ans d'activité et 80 ans d'âge)

### POUR LES CHEFS ET DIRECTEURS



**Chef Bronze**  
(15 ans de direction)



**Chef Argent**  
(20 ans de direction)



**Chef Or**  
(25 ans de direction)



**Chef Or Étoile**  
(30 ans de direction)



**Chef Or Palme**  
(35 ans de direction)

### BARRETTES



**Bronze**



**Argent**



**Or**

► Les médailles sont vendues avec leur diplôme, excepté les barrettes, les réductions et les plaques.

► Les médailles pour musiciens Bronze, Argent et Or sont également disponibles en réduction.

► La médaille Vétéran (pour les musiciens) ne peut être attribuée qu'à des musiciens ayant obtenu la médaille Or avec étoile.

► Pour les médailles Chef, les années de direction dans plusieurs sociétés peuvent être cumulées.

## PLAQUES ET MÉDAILLES

### MÉDAILLES DE LA CISM



**Médaille du mérite**  
(avec ruban et épingle)  
60 ans d'activité ou/et une activité internationale ponctuelle



**Croix du mérite**  
(avec ruban et épingle)  
65 ans d'activité ou/et une activité internationale régulière



**Croix d'honneur**  
(avec ruban et épingle)  
70 ans d'activité ou/et une activité internationale exceptionnelle

### MÉDAILLES POUR SOCIÉTÉS MUSICALES



**Plaque Cinquantenaire**  
(50 ans d'une société)



**Plaque Centenaire  
avec étoile**  
(100 ans d'une société)



**Plaque Cent Cinquantenaire  
avec palme**  
(150 ans d'une société)



**Plaque Deux Centenaires  
avec étoile**  
(200 ans d'une société)

### PLAQUES

Accordées aux personnes qui par leur action ont rendu des services notoires à l'œuvre fédérale ou confédérale



**Plaque Crouzat**



**Plaque Yencesse**

## ÉTAT DE PROPOSITION

### Pour la récompense accordée aux anciennes sociétés comptant au moins 50 ans d'ancienneté, 100 ans, 150 ans ou 200 ans d'ancienneté

(Rayer la mention inutile)

La Société<sup>(1)</sup> .....  
 de<sup>(2)</sup> .....  
 fondée le ..... et comptant ..... ans d'existence,  
 sollicite la Médaille et le Diplôme d'Honneur accordés aux sociétés par décision du Congrès tenu  
 à Paris le 22 octobre 1922.

À ....., le .....

Cachet de la société

Le Président,

Le Directeur,

Le Maire soussigné,  
 certifie que la société ci-dessus désignée a bien été fondée  
 à la date indiquée et qu'elle n'a jamais cessé d'exister.

Cachet de la mairie

Signature :

La Fédération de .....  
 certifie que la société ci-dessus désignée est fédérée  
 et qu'elle a droit à la récompense qu'elle sollicite.

Cachet de la Fédération

Le Président ou son délégué

Cachet de la CMF

## ÉTAT DE PROPOSITION

### Pour la médaille de la Confédération Musicale de France accordée aux personnes qui par leur action ont rendu des services notoires à l'œuvre fédérale ou confédérale

(Décision du Congrès de Paris, le 24 octobre 1959)

Nom et prénom usuel du candidat (*en lettres capitales*):

.....

Lieu et date de naissance: .....

Résidence actuelle: .....

.....

Services rendus: .....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

À ....., le .....

Cachet de la Fédération Régionale  
et visa du Président ou de son délégué

Les membres du Conseil d'Administration soussignés certifient  
sincères et exacts les renseignements donnés ci-dessus.

Le Président :

Le Directeur :

## ÉTAT DE PROPOSITION

### Pour la médaille accordée aux :<sup>(1)</sup>

#### Sociétaires comptant

- au moins 20 ans de service (bronze)
- au moins 30 ans de service (argentée)
- au moins 40 ans de service (dorée)
- au moins 50 ans de service (dorée avec étoile)

#### Vétérans ayant 50 ans de service et

- 65 ans d'âge (médaille vétéran simple)
- 70 ans d'âge (médaille avec étoile)
- 75 ans d'âge (médaille avec palme)
- 80 ans d'âge (Grande médaille vétéran)

Nom et prénom usuel du candidat (*en lettres capitales*):

Lieu et date de naissance: .....

Adresse: .....

Société à laquelle il appartient: .....

(Spécifier le genre: Harmonie, Fanfare, Chorale, etc.)

Date d'entrée dans la société:<sup>(2)</sup> .....

Fonction occupée: .....

Adresse de la société: .....

Date de la fondation: .....

Fédération à laquelle elle est affiliée: .....

### Tableau des années de service<sup>(3)</sup>

(Les années de service militaire sont comprises dans ce tableau lorsqu'elles ont été accomplies dans la Musique ou si elles ont interrompu l'activité musicale.)

NOM DES SOCIÉTÉS AUXQUELLES LE CANDIDAT A APPARTENU	DATE D'ENTRÉE	DATE DE SORTIE	TEMPS PASSÉ DANS CHAQUE SOCIÉTÉ

Nombre total des années de présence: .....

À ....., le .....

Cachet de la Fédération Régionale  
et visa du Président ou de son délégué

Les membres du Conseil d'Administration soussignés certifient  
sincères et exacts les renseignements donnés ci-dessus.

Le Président :

Le Directeur :

Les membres :

1. Rayer les mentions inutiles.

2. Précisez au moins le mois et l'année.

3. **IMPORTANT:** Les récompenses étant accordées sous la responsabilité des Fédérations régionales, celles-ci devront

vérifier et contrôler soigneusement les renseignements donnés dans le « Tableau des années de service ».

## ÉTAT DE PROPOSITION

### pour la médaille de direction accordée pour :<sup>(1)</sup>

- au moins 15 ans de direction (bronze)
- au moins 20 ans de direction (argentée)
- au moins 25 ans de direction (dorée)
- au moins 30 ans de direction (dorée avec étoile)
- au moins 35 ans de direction (dorée avec palme)

### dans une ou plusieurs sociétés musicales

(Les années passées comme exécutant ou sous-chef n'entrent pas en ligne de compte)

Nom et prénom usuel du candidat (*en lettres capitales*):

Lieu et date de naissance: .....

Adresse: .....

Société à laquelle il appartient: .....  
(Spécifier le genre: Harmonie, Fanfare, Chorale, etc.)

Date d'entrée dans la société:<sup>(2)</sup> ..... Fonction occupée: .....

Adresse de la société: .....

Date de la fondation: .....

Fédération à laquelle elle est affiliée: .....

### Tableau des années de service<sup>(2)</sup>

(Les années de service militaire sont comprises dans ce tableau lorsqu'elles ont été accomplies dans la Musique ou si elles ont interrompu l'activité musicale.)

NOM DES SOCIÉTÉS AUXQUELLES LE CANDIDAT A APPARTENU	DATE D'ENTRÉE	DATE DE SORTIE	TEMPS PASSÉ DANS CHAQUE SOCIÉTÉ

Nombre total des années de présence: .....

À ....., le .....

Cachet de la Fédération Régionale  
et visa du Président ou de son délégué

Les membres du Conseil d'Administration soussignés certifient  
sincères et exacts les renseignements donnés ci-dessus.

Le Président:                      Le Directeur:                      Les membres:

1. Rayer les mentions inutiles.

2. Précisez au moins le mois et l'année.

## ÉTAT DE PROPOSITION

### **Pour la Croix du mérite de la Confédération Internationale des Sociétés Musicales (CISM), accordée aux personnes qui, par leur action, ont participé à favoriser les échanges internationaux**

Nom et prénom usuel du candidat (*en lettres capitales*):

Lieu et date de naissance: .....

Résidence actuelle: .....

Actions menées: .....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

À ....., le .....

Cachet de la Fédération Régionale  
et visa du Président ou de son délégué

Les membres du Conseil d'Administration soussignés certifient  
sincères et exacts les renseignements donnés ci-dessus.

Le Président :

Le Directeur :